

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET : RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION – D431

L'An deux mil vingt-six, le trois juin,

Nous, Maire de la Commune de Le Breuil,

Vu l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande de l'Entreprise **CONSTRUCTEL PICARDIE – Chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX** afin de réaliser des travaux de remplacement d'un poteau télécom pour le compte d'ORANGE,

Considérant qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRÊT O N S

ARTICLE 1^{er} : A compter du 16 juin 2026 et ce pour une durée de 30 jours (1 jour durant la période), la circulation des véhicules, sur la D431 se fera sous alternat, par feux tricolores, en raison de travaux de remplacement d'un poteau télécom pour le compte d'ORANGE.

Le stationnement et le dépassement seront interdits dans la zone du chantier

La vitesse sera limitée à 50 km/h dans la zone de chantier.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire pour la sécurité de ces travaux sera mise en place par l'Entreprise **CONSTRUCTEL PICARDIE**.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable du Service Technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police du Creusot, à la Communauté Urbaine Creusot Montceau et à la Direction des Routes et des Infrastructures.

Fait à Le Breuil et publié le - 5 JUN 2026

Chantal CORDELIER
Maire

